

Mgr Jean-Aimé de Vesins (1793-1867)
évêque d'Agen
et père de famille

Il faut que l'évêque n'ait été marié qu'une seule fois et qu'il élève ses enfants dans la soumission et la dignité. (extrait Tim. III 2, 7)

Naissance et enfance

Le mariage et ses enfants

L'entrée dans les ordres et l'accession à l'épiscopat

La manière pastorale

L'action patrimoniale

L'enseignement

Les œuvres de piété et de charité

Politique et religion

L'amitié avec Pie IX

Le dogme de l'immaculée conception

Le rétablissement de la liturgie romaine

La fin de vie

Les funérailles

Ses enfants

Claude de VESINS

Mgr Jean-Aimé de Vesins (1793-1867)
évêque d'Agen
et père de famille

*Il faut que l'évêque n'ait été marié qu'une seule fois
et qu'il élève ses enfants dans la soumission
et la dignité. (extrait Tim. III 2, 7)*

Il y a cent cinquante ans, le 11 avril 1867, décédait mon trisaïeul, Mgr Jean-Aimé de Vesins.

Cent ans plus tard ⁽¹⁾, je me mariais à la chapelle de l'Invention, sur sa tombe, dans la basilique Notre-Dame de Bon-Encontre (Lot-et-Garonne), avec l'abbé Antoine de Vezins comme premier témoin.

Je ne manquerai pas de mentionner, en bibliographie, les articles qui m'ont servi à établir cette communication, mais je précise qu'elle est enrichie par la connaissance des documents que je possède et surtout par les témoignages que l'abbé de Vezins avait lui-même recueillis.

1 • Très exactement 99 ans, en mars 1966.

Naissance et enfance

Le futur évêque d'Agen naquit le « 25 août 1793, à quatre heures vingt du soir, dans ma maison ⁽²⁾ », en l'occurrence l'hôtel de Vesins, à Millau (actuel siège de la Communauté de communes Millau Grands Causses), où sa famille était assignée à résidence.

Le surlendemain, son père, accompagné d'un domestique et d'un fermier, n'eut qu'à traverser la rue Droite, qui sépare son domicile de la Mairie alors installée dans le beffroi, pour déclarer la naissance de son fils.

Le père du futur évêque, officier de cavalerie, se nommait Antoine-Alexis de Levezou de Vesins (1743-1810) ⁽³⁾.

Sa mère était née Marie Françoise *Joséphine* de Mostuéjols (1766-1843).

À sa naissance, Jean-Aimé fut entouré de quatre oncles et tantes.

Sa fratrie se composait de sept frères et sœurs :

Marie Claudine Jeanne *Joséphine* Gabrielle (1787-1861), François Aimé *Dieudonné* (1789-1857), Marie Charlotte *Claudine* (1791-....), Jean-Aimé (1793-1867), Marie Philippine *Victorine* (1795-1876), Louis Pierre *Paulin* (1798-1873), Hélène Alexandrine Charlotte *Anatolie* (1800-1871).

Jean (selon l'état-civil de Millau) est nommé Jean-Aimé ⁽⁴⁾ par sa mère qui le baptise elle-même dans la prison de l'Arpajonie où ils finissent par être incarcérés, le soutien de son père Antoine-Alexis à M. de Bonald pour la mairie de Millau ayant cristallisé les inimitiés.

Le capucin défroqué Chabot avait souhaité la mort de la mère et de l'enfant qu'elle portait ; Thermidor les libérera.

Bientôt, les ardents conventionnels ne sévissent plus à Millau et les instances introduites contre la famille sont oubliées de tous.

Jean-Aimé et ses parents regagnent Vezins où il grandira, entouré des prêtres réfractaires ⁽⁵⁾ qui sont abrités dans la maison par son père et ses oncles, notamment son oncle Gabriel (1742-1806), ancien aumônier du roi, vicaire général de Senlis, évêque nommé de Lodève, et l'abbé de Morlhon-Laumière, lui-même veuf, vicaire général de Clermont-Ferrand et futur archevêque d'Auch.

La piété extraordinaire de l'enfant le fait surnommer « l'abbé de Vesins » par la maisonnée, on va jusqu'à lui confectionner des ornements sacerdotaux à sa taille qu'on peut encore voir à Vezins.

2 • Contrairement à la légende qui le fait naître en prison dont la famille avait été dispensée, précisément à cause de l'état de grossesse de sa mère.

3 • Déjà lui-même tonsuré, rappelé dans la famille pour suppléer à l'absence de descendance de son aîné.

4 • Les actes d'état civil le nommeront toujours Jean. Certains documents mentionnent Jean Louis Gabriel Aimé. Il signe Jean ses mandements à en tête de Jean-aimé.

5 • Confesseurs de la foi déclarés en mairie.

Le mariage et ses enfants

Le destin ecclésiastique de Jean-Aimé ne fait aucun doute jusqu'à sa rencontre avec Marie Louise Julie *Clarisse* ⁽⁶⁾ de Faramond de la Fajole, qui vient à Vezins au sein d'une troupe de théâtre amateur en 1812.

Les deux jeunes gens tomberont amoureux immédiatement, d'un amour aussi soudain qu'impérieux.

Ils se marieront civilement le 28 avril 1813, puis le 24 août 1813, en l'église de Caylus, elle est âgée d'à peine seize ans et lui de presque vingt, Ludovic naîtra l'année suivante.

Le couple vient habiter au château de Caylus dont a hérité Clarisse.

Le père de famille communie presque tous les jours, ce qui est exceptionnel à l'époque, il faudra attendre les papes Léon XII et, surtout, Pie X pour que la communion des laïques soit aussi fréquente.

Il se rend à Livron, plusieurs fois par semaine, par la suite, il reportera cette dévotion au sanctuaire marial de Notre-Dame de Verdélais, à Bordeaux, puis à Notre-Dame de Bon-Encontre, à Agen.

Treize ans plus tard, le 26 août 1826, à l'âge de vingt-neuf ans, Clarisse meurt, laissant Jean-Aimé, jeune veuf d'exactlyment trente-trois ans, avec cinq enfants Ludovic (douze ans), Dieudonné (onze ans), Ladislav (six ans), Edmond (quatre ans) et Alix ⁽⁷⁾ (quatre mois).

Anatolie, la sœur de Jean-Aimé, alors âgée de vingt-six ans, le rejoint à Caylus et deviendra, pour les enfants, une maman de substitution.

Le chagrin de Jean-Aimé est attesté par le soin qu'il prendra à s'éloigner de Caylus où il enterre sa femme dans la chapelle castrale.

Débuté alors, pour lui, une brève carrière administrative, dès 1826, on trouve le comte de Vesins au cabinet du sous-préfet de Millau ⁽⁸⁾, puis il est conseiller de préfecture à Montauban en 1829 et, enfin, sous-préfet de Millau, la même année.

Il démissionne de l'administration en 1830, non sans avoir déployé toute son énergie pour maintenir la tranquillité et l'ordre durant les journées de Juillet.

6. Aucun acte d'état civil ne mentionne le nom de Clarisse, c'est pourtant ainsi qu'elle est toujours nommée dans la famille, et c'est ce prénom qui est inscrit sur sa tombe.

7. Son acte de baptême, à Caylus, est daté du 20 avril 1826.

8. Son frère aîné Dieudonné, qu'il fera plus tard nommer maire d'Alger, grâce à l'intercession de Mgr Dupuch.

L'entrée dans les ordres et l'accession à l'épiscopat

Le futur évêque avait entrepris des études de théologie à l'évêché de Montauban sous la conduite de Mgr Chaudru de Trélissac, sa charge de famille lui interdisait le séjour en séminaire, il les poursuivra auprès de son cousin, Mgr de Gualy, archevêque d'Albi.

Il reçoit le 10 août 1836 la tonsure et l'initiation, dix jours plus tard les ordres mineurs, un mois plus tard le sous-diaconat et le diaconat, le 2 octobre, il est ordonné prêtre, le 25 octobre 1836, par Mgr de Gualy, dans ce qui est aujourd'hui la chapelle du musée Toulouse-Lautrec.

La veille, il avait été baptisé sous condition car il doutait de la réalité ou de la licéité du sacrement conféré par sa mère.

Le jour de la Toussaint 1836, Jean-Aimé célèbre sa première messe dans l'église de Saint-Antonin, avec pour servant son fils Edmond, âgé de quatorze ans.

L'abbé de Vesins, quoique autorisé à vivre librement en famille, s'attache volontairement à la paroisse de Villeneuve, à Montauban, dont l'église Saint-Jean-Baptiste vient d'être construite. Il n'est pas même vicaire et passe l'essentiel de son sacerdoce à confesser.

Le 4 octobre 1837, il célèbre le mariage de son fils aîné Ludovic avec Louise, fille du maréchal Oudinot, dans la chapelle de Jeand'Heurs, résidence du maréchal, à l'Isle-en-Rigault, près de Bar-le-Duc.

Mgr Donnet, coadjuteur de Nancy et ami du maréchal Oudinot, qui assistait à la cérémonie, est nommé un mois plus tard archevêque de Bordeaux, le 30 novembre 1837, tandis qu'au même moment, l'abbé Dupuch, vicaire général de Bordeaux, est nommé évêque d'Alger.

Mgr Donnet demandera à l'abbé Dufêtre, prédicateur très populaire et futur évêque de Nevers, venu prêcher une retraite ecclésiastique à Montauban, de sonder l'abbé de Vesins, en vue d'en faire son nouveau vicaire général.

Dans un premier temps, l'avis très favorable de l'abbé Dufêtre ne suffira pas à convaincre notre père de famille, c'est la mort, à l'âge de seize ans, de son fils Edmond qui lui fait finalement accepter cette charge, et il rejoint Bordeaux en 1838 avec Alix (12 ans) et Anatolie, ses fils Ludovic, Dieudonné et Ladislav étant respectivement âgés de 24, 23 et 18 ans.

Le nouveau vicaire général passera deux ans à exercer ses qualités dans tous les domaines que lui délègue l'archevêque (prédications, confession, direction de communautés religieuses, missions dans les campagnes).

Il portera aussi une attentive dévotion au sanctuaire marial de Notre-Dame de Verdélais, qu'Agen et Notre-Dame de Bon-Encontre ne lui feront pas oublier.

Le 26 janvier 1841, Jean-Aimé est nommé évêque d'Agen, où Mgr Donnet l'installera le 12 août de la même année (Alix est alors âgée de quinze ans).

Ce même prélat, devenu cardinal en 1852, prononcera également son éloge funèbre, lors de ses funérailles.

Il est fait chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur le 6 octobre 1852, puis élevé au grade d'officier le 12 août 1864.

Il signe « *Jean, Évêque d'Agen* » ses mandements qui sont à en tête de « *Jean-Aimé de Levezou de Vesins, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Évêque d'Agen* », titre auquel sera ajouté « *assistant au trône Pontifical* », après son deuxième pèlerinage à Rome, durant l'été 1855.

Il adapte, en ecclésiastique, la devise familiale « *Per lo gratio de Dioux* » : « *Gratia Dei sum quod sum* » (« Par la grâce de Dieu, je suis ce que je suis ») (I Cor, XV 10).

Depuis déjà plusieurs années, Anatolie, la sœur de Jean-Aimé, suppléait, auprès des enfants, à l'absence de Clarisse, assistée par Alix la cadette, elle prendra soin de la maison et de la santé du prélat qui, pourtant, fait lui-même son marché, comme il visite son coiffeur et ami Jacques Boé, dit Jasmin, le poète occitan de l'Agenais.

Une légende veut qu'Alix ait obtenu que soient données des soirées à l'évêché, en menaçant son père de « l'appeler papa devant tout le monde »...

Comme nous allons le voir, Jean-Aimé de Vesins, sous-préfet, vicaire général puis évêque, se déplaçait beaucoup au travers du territoire qui lui était, à chaque fois, confié ; possédant encore nous même la selle de notre trisaïeul, nous savons que ces déplacements, parfois de plusieurs lieues, étaient effectués principalement à cheval, ce qui n'est sans doute pas étranger aux douleurs dont il a été précocement perclus.



La manière pastorale

Pendant tout son épiscopat, Mgr de Vesins visite à plusieurs reprises chaque paroisse du diocèse, n'acceptant aucune invitation ailleurs qu'au presbytère ; ses fidèles disaient : « Notre évêque parle comme s'il était notre curé. »

Tous les ans, il prêchait lui même plusieurs stations de l'Avent et du Carême dans les villes du département ; il confessait tous les samedis.

Les deux premières années de l'épiscopat du nouvel évêque sont consacrées à la mise en place des « chantiers » qui l'occuperont tout au long de sa vie : le patrimoine culturel, l'enseignement et les œuvres de piété et de charité.

Les circulaires et lettres pastorales qui prescrivent à ses « coopérateurs » telle ou telle action sont toujours pleines d'onction et d'aménité dans l'exposé des motifs, ce qui n'empêche pas la description des modalités d'être aussi précise que détaillée, elles peuvent avoir pour sujet un inventaire patrimonial, la comptabilité des fabriques, l'organisation d'une collecte, la manière de sonner les cloches ou de se vêtir...

Les relances peuvent être nombreuses et ne cessent manifestement qu'après satisfaction ; les curés sont « excités » pour qu'ils agissent eux-mêmes auprès de leur ouailles, les autorités civiles font aussi l'objet de ces sollicitations : c'est ainsi que sont obtenus des résultats tangibles sur les édifices liés au culte, les écoles et séminaires, mais aussi les contributions charitables.

Le souci et la précision de l'organisation ne sont pas seulement appliqués aux œuvres temporelles, la piété fait l'objet de soins identiques.

L'organisation administrative est structurée avec la création des archiprêtres et l'institution des curés de canton, par ordonnance du 2 septembre 1842.

Les Carmes sont installés sur le coteau de l'Ermitage qui domine la cité et ses environs.

En moins de deux ans, Mgr Jean-Aimé de Vesins met en place tous les outils de son action temporelle, pastorale et caritative qui animera le diocèse pendant le quart de siècle suivant.

L'action patrimoniale

Après le mandement « à l'occasion de sa prise de possession », la première lettre circulaire de Mgr de Vesins, datée du 1^{er} septembre 1841, est intitulée : « *Touchant la direction et la surveillance des travaux à exécuter aux édifices affectés au culte paroissial.* » Cette préoccupation lui sera constante.

Plusieurs lettres pastorales seront diffusées à ce sujet.

On trouve des dessins de sa main et de celle de sa fille Alix pour les ornements de Saint-Caprais et de Bon-Encontre.

Il n'hésite pas à énoncer des principes esthétiques : « Je proteste de toutes mes forces contre les peintures qui détruisent la pureté des lignes... une langue incompréhensible qui ne parle ni aux yeux ni à l'esprit, et encore moins au cœur, et qui est en contradiction avec l'architecture de l'édifice qu'on prétend embellir. »

Il fait construire la basilique de Bon-Encontre, se préoccupe de la restauration de la collégiale Saint-Caprais qui tient lieu de cathédrale, après la destruction de cette dernière pendant la Révolution, et restaure ou reconstruit de nombreuses églises dans tout le diocèse, non sans prendre soin d'édifier, à côté de chacune d'elles, un presbytère pour assurer à la vie « de tous les bons prêtres dont j'ai l'honneur d'être le chef » les moyens de s'épanouir librement.

Ces actions sont l'occasion d'une contribution importante à l'archéologie religieuse, par des communications aux sociétés savantes, des lettres pastorales et la mise en place de commissions administratives.

Notre-Dame de Bon-Encontre sera l'objet de multiples appels aux dons et une loterie sera organisée.

La basilique sera consacrée, bien qu'inachevée, le 11 septembre 1859 et confiée aux Maristes avec le grand séminaire.

Notre-Dame de Verdélais, dans son ancien diocèse, ne sera pas oubliée, puisque Mgr Jean-Aimé de Vesins s'occupe activement de la construction de son clocher.

L'enseignement

Les effectifs du petit séminaire croissent rapidement et, dès que la loi le permet, le 4 novembre 1850, Mgr de Vesins ouvre le collège Saint-Caprais dont il certifiera lui-même les professeurs par des lettres d'obédience, véritables certificats d'études pédagogiques.

L'enseignement catholique dans le diocèse forme un ensemble complet puisque les conférences ecclésiastiques et les examens des jeunes prêtres deviennent obligatoires ; les épreuves de bacheliers et de licenciés en théologie sont mises en place.

Par ordonnance du 1^{er} décembre 1843, il prescrit, après l'avoir corrigé et complété, la diffusion de l'*Abrégé du catéchisme d'Agen pour disposer à la première communion*, édité en 1770 par son pénultième prédécesseur, Mgr d'Usson de Bonnac.

Les conférences ecclésiastiques sont instituées le 20 avril 1843 et, le 6 février de l'année suivante, est organisé le comité diocésain pour l'œuvre de la propagation de la foi.

Les œuvres de piété et de charité

La piété et la charité des fidèles sont sollicitées pour soulager, par la prière et par l'aumône, toutes les calamités qui s'abattent sur le diocèse (inondations, grêle, sécheresse, mauvaises récoltes), mais d'autres misères sont aussi l'objet de sollicitations : l'évangélisation de la Mandchourie, les inondations de la Loire, les soyeux de Lyon, la reconstruction de Saint-Martin de Tours, les ouvriers sans travail du diocèse de Rouen, l'incendie de Limoges, les habitants de la Guadeloupe et de l'Algérie, sans parler des multiples appels au soutien du Saint-Siège dans les moments où ses états sont annexés.

L'évêque se préoccupe aussi du maintien de l'avenir de ses coopérateurs, en créant la première caisse qui vient en aide aux prêtres âgés ou infirmes. Il le fait avec sa méticulosité coutumière, puisque le règlement, le fonctionnement, les cotisations, les allocations sont précisément détaillés (18 février 1842 et 21 novembre 1848).

Politique et religion

Nos compétences et l'ampleur de la tâche nous interdisant de faire une synthèse religieuse des mandements de Mgr de Vesins, nous souhaiterions, en revanche, montrer qu'il a parfois pris des positions politiques perceptibles.

Il quitte l'administration après juillet 1830.

En 1842 et 1843, il répercute, avec une brève mais tendre condoléance, les demandes de Louis-Philippe relatives à la célébration d'offices à la mémoire de son fils le duc d'Orléans.

Le 6 juin 1845, il divulgue et adhère au mandement de l'archevêque de Paris, Mgr Affre, condamnant le périodique *Le bien social*.

Le 27 février 1848, il promulgue, de sa seule initiative, un mandement qui prescrit des prières pour le peuple français : «... au sein du Peuple qui veut élever un édifice nouveau pour abriter les jours qu'il passe sur cette terre, sous l'égide d'une constitution plus libérale et mieux appropriée à ses besoins et à ses droits, la religion est encore prête à bénir...» « Le peuple de Paris si héroïque dans le combat, si grand, si généreux dans l'enivrement du triomphe, a donné à la démocratie son véritable caractère en la rattachant à Dieu...» « Elle n'est donc pas difficile l'alliance de la religion et de la liberté...»

Le 15 mars 1848, à l'instigation du ministre provisoire de l'Instruction et des Cultes, il écrit aux curés du diocèse pour les inciter à participer aux élections, le 1^{er} avril ; il les invite aussi à organiser les horaires de messes, pour faciliter le scrutin et « donner la faculté de bénir les drapeaux et autres symboles de la liberté qui pourraient vous être présentés ».

Le 13 novembre, il répercute simplement la demande de bénédiction de la nouvelle constitution que fait le nouveau ministre.

Le 17, c'est de sa propre initiative qu'il promulgue une lettre pastorale invitant à la prière et définissant les dévotions à propos de l'élection du président de la République ; il ajoute aussi quelques conseils : « Ai-je besoin de vous dire que c'est au plus digne que nous devons nos suffrages ? Si dans l'intérêt de la société nous avons à faire le sacrifice de répugnances personnelles, n'hésitons pas ! »

Le 30 avril 1849, c'est le vicaire-général qui répercute la demande de *Te Deum* d'action de grâce pour l'anniversaire de la constitution.

Au lendemain du plébiscite de décembre 1851, notre évêque écrit aux curés du diocèse : « La France vient d'échapper à un immense péril... Dieu qui,

dans les moments difficiles, suscite les hommes dont il veut faire les instruments de sa puissance et de sa miséricorde, nous impose aussi le devoir d'appeler les bénédictions du ciel sur ceux qu'il a choisis.»

Le 7 août 1852, il retransmet la demande « du Prince Président » d'instituer le 15 août en fête du chef de l'Etat. Le 6 décembre 1852, comme suite à la demande du ministre, il demande à ses coopérateurs de « prier pour le Prince sur la tête duquel huit millions de suffrages viennent de poser la couronne impériale. En accomplissant ce devoir, nous aimerons à nous rappeler le bien que Sa Majesté Impériale a fait à l'Eglise et à la France ... Nous savons que le cœur noble et généreux de l'Empereur aime la religion et en apprécie les bienfaits. »

Par la suite, les demandes de *Te Deum* anniversaire seront retransmises presque laconiquement.

Le 19 avril 1854, un « *mandement pour le succès de nos armes* » prescrit des prières à cet effet ; c'est encore un mandement sans sollicitation du gouvernement qui, le 25 juillet 1859, prescrit des prières d'action de grâce pour la paix. « Les Français savent, quand il le faut, donner leur sang, mais le chef que la Providence leur a donné sait aussi en arrêter l'effusion... Honneur à lui pour ce généreux sentiment ! Gloire à l'armée pour son dévouement héroïque ! »

Une des explications à la prise de distance paraît résider dans le silence imposé au clergé par le gouvernement en ce qui concerne les états pontificaux.

Une lettre circulaire du 28 janvier 1865 nous renseigne un peu : « N'ayant pu remplir notre devoir d'expliquer la parole vénérée du Chef de l'Eglise... ma plainte a été respectueuse... mais elle était explicite et ne pouvait laisser douter de mes sentiments de filiale soumission au Saint-Père. ».

L'amitié avec Pie IX

Les correspondances entre le pape et notre évêque attestent, ainsi que les témoignages des collègues, la proximité qui existe entre les deux hommes et qui se manifestera jusque sur le lit de mort de Jean-Aimé, lequel ne manquait pas de témoigner son amitié par sa promptitude à suivre les décrets du Saint Père, comme par sa véhémence à défendre les intérêts, même temporels de ce dernier.

L'évêque d'Agen fit trois voyages à Rome, en avril 1851, durant l'hiver 1854 et en mai 1862.

Le dogme de l'immaculée conception

La piété mariale de Jean-Aimé qui était devenue éclatante à Caylus par sa dévotion à Notre-Dame de Livron, poursuivie à Bordeaux avec Notre-Dame de Verdélais, concentrée sur Notre-Dame de Bon-Encontre, à Agen, impliquait évidemment, à l'époque, la croyance dans l'antique révélation de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie.

La question de l'incorporation au dogme occupait l'église depuis plusieurs années.

Déjà, le 25 août 1842, par mandement faisant suite au rescrit qu'il a obtenu du pape Grégoire XVI, l'évêque d'Agen établit le culte de l'Immaculée Conception dans son diocèse, treize ans avant la promulgation du dogme.

Le 12 avril 1849, l'évêque d'Agen prend un mandement à la suite de l'encyclique de Pie IX, du 2 février, afin de prescrire des prières en vue de l'aboutissement de la promulgation du dogme.

À son retour de Rome, le mandement de l'évêque pour le carême 1855 consiste en la présentation de la lettre apostolique de Pie IX promulguant le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, daté du 6 décembre 1854. « Ce n'est donc plus une pieuse et simple croyance que nous vous demandons aujourd'hui pour honorer Marie dans son glorieux privilège d'immaculée, c'est une foi ferme et constante que l'Eglise vous impose sous peine de faillir, de vous détacher de l'unité et d'attirer sur vous la terrible sentence portée contre celui qui ne croira pas. »

Le rétablissement de la liturgie romaine

Le 4 novembre 1853, dans une circulaire aux curés, Mgr de Vesins rappelle très fermement que, conformément aux décisions du concile provincial de 1850 et au synode diocésain de 1852, la liturgie romaine sera rétablie dans le diocèse, précisément le premier dimanche du prochain Avent.

Il met en place une commission permanente de conseil pour la mise en œuvre et il conclut : « Les choses ainsi réglées nous n'aurons qu'à nous féliciter.... » Les choses durent effectivement être réglées puisqu'on ne retrouve pas de relance ultérieure dans le recueil des mandements et circulaires...

La fin de vie

Très tôt, la maladie rendit douloureux le zèle de Jean ; quand sa volonté ne parvint plus à lui permettre de s'affranchir suffisamment des souffrances, il demanda à être relevé, mais le pape, qui pourtant, depuis leur dernière entrevue en 1862, connaissait bien son état, exigea qu'il restât en place, en déléguant davantage ; comme il ne concevait pas de rester en poste sans maintenir sa présence sur le terrain, il souffrit plus encore, continuant de prêcher debout « afin d'être clairement entendu », il finira par devoir être soutenu à la force des bras par ses clercs.

Le 7 avril 1867, après une longue période d'alitement, une rémission qui lui paraît complète l'amène à présider une ordination au retour de laquelle une attaque le terrasse.

Le message de Pie IX illuminera un instant son agonie, il meurt le soir du 11 avril 1867.

Le testament de Jean-Aimé, rédigé le 24 mars 1861, témoigne de son dénuement : « Je mourrai pauvre et j'aime à dire à ma famille, que si, dans ma haute position, j'avais pu faire des économies, elles auraient été employées à des œuvres pies. » Suit une liste de legs constitués de souvenirs familiaux, de meubles, bibelots, objets de culte et vêtements sacerdotaux à ses enfants, à ses vicaires et à différents établissements religieux.

Les funérailles

Le mardi 16 avril, à dix heures, pendant que toutes les cloches de la ville sonnaient, le cortège quitta l'évêché pour la cathédrale, outre la famille, il était composé des représentants de tous les corps constitués, des ponts et chaussée à la magistrature, en passant par le maire et le préfet, descendus du train de Paris pour se joindre à eux, et des détachements militaires.

Six évêques accompagnaient son Eminence Mgr Donnet qui prononça l'éloge funèbre.

À quatorze heures, un cortège à peine moins étoffé accompagna le cercueil jusqu'à la basilique de Notre-Dame de Bon-Encontre où un service fut encore célébré, avant la sépulture elle-même.

La dépouille mortelle de Mgr de Vesins fut inhumée, conformément à son vœu, dans une petite chapelle funéraire élevée à cet effet dans le cimetière du grand-séminaire de Bon-Encontre.

Après plus de cinquante ans écoulés, les humbles intentions du défunt étant

largement satisfaites, pour préserver ses restes des injures du temps, l'évêque d'Agen (Mgr Sagot du Vauroux) et la famille jugèrent que l'heure était venue de les transporter dans la basilique même, ce fut fait le 10 avril 1924.

Depuis, il repose dans la chapelle de l'Invention, à l'emplacement même où fut découverte la statue miraculeuse au début du XV^e siècle, naguère au pied d'une stèle qui supporte son buste aujourd'hui relégué au fond de l'église, la tombe est recouverte d'une pierre sur laquelle on peut lire l'inscription latine suivante : « *Hic quiescit - ILL. AC R. R. D. D. Joannes Amatus de Levezou de Vesins Episc. Aginnensis ad honorem B. I. V. Maræ hoc templum munifice erexit sub umbra illius quam desideraverat sedit obdormivit in domino die 11 Apr. 1867 - R. I. P.* »

Après sa mort, le siège épiscopal d'Agen restera vacant plus de trois ans. L'abbé Gérin, nommé par décret impérial, ne le rejoindra jamais, et Mgr Chaulet d'Oultremont ne prendra possession de sa fonction qu'en 1871.

Ses enfants

Ludovic (1814-1887), peintre et sculpteur, chef de bataillon de la garde nationale à Bar-le-Duc et chevalier de l'ordre pontifical de St Grégoire, qui était marié à Louise Oudinot de Reggio, eut cinq enfants.

Dieudonné (1815-1876), préfet, officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, qui était marié à Nathalie de Kerninon, petite nièce de Chateaubriand, eut deux enfants.

Ladislav (1820-1877), colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, qui était marié à Marie-Louise de Forcade, eut deux enfants.

Edmond, le servant de la première messe, était décédé en 1838.

Alix mourut en 1896, sa tante Anatolie l'avait précédée en 1871, elles étaient venues habiter ensemble à Montauban, après le décès de Jean-Aimé.

Claude de Levezou Marquis de Vesins

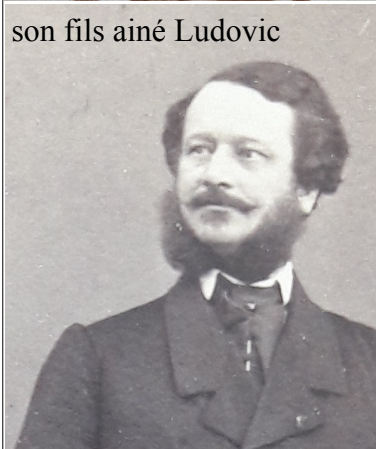
Bibliographie

- Abbé Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, Agen, chez M. Achille Chairou, 1856.

- Mgr Pierre-Henri Gérard de Langalerie, *Oraison funèbre de Mgr Jean-Aimé de Levezou de Vesins, évêque d'Agen, prononcée dans l'église cathédrale d'Agen, le 2 juillet 1867*, Agen, Les libraires, 1867, 57 p.

- Abbé Léon Maret, *Esquisse biographique sur l'illustrissime et révérendissime Jean-Aimé de Levezou de Vesins, évêque d'Agen*, incluant l'éloge funèbre prononcée par Mgr Donnet Cardinal Archevêque de Bordeaux, Paris, *Semaine religieuse de Paris*, juin 1867, 40 p.

- Recueil des *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires*, (176) (1841-1867).



Son père Antoine Alexis

